



MAIRIE DE FEYTIAT

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 août 2013

L'an deux mille treize le vingt et un août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **13 AOUT 2013**

**Étaient présents** : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Thierry DAGORNE

**Étaient excusés** : Jacqueline SOURY, Michel PASSE, Jean-Jacques MORLAY, Germain MADIA, Laurent LAFAYE, Delphine CHOLLET, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Julien CARREAU, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Bernard FOURNIAUD

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

N° 2013/80 - Objet : Attribution des marchés de travaux pour la restructuration des locaux scolaires

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 2013/81 - Objet : Modification de la grille des emplois

le Conseil Municipal approuve à la majorité  
(par 27 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote)

N° 2013/82 - Objet : Tarifs publics 2013: emplois d'avenir

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Compte-rendu affiché en mairie le 29 août 2013

**N°2013/80 - Objet : Attribution des marchés de travaux pour la restructuration des locaux scolaires .**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 18 lots séparés lancée le 21 Mai 2013 pour la restructuration des locaux scolaires.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 Juillet 2013 pour l'ouverture des plis et le 18 juillet 2013 pour l'analyse des offres et a retenu, selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Lot n°1 Terrassement généraux VRD Clôtures : Entreprise SIORAT  
Pour un montant de **478 484.88 € HT**
- Lot n°2 Démolition Gros œuvre : Entreprise KOMAR  
Pour un montant de **617 723.68 € HT**
- Lot n°3 Charpente bois : Entreprise GUYOT  
Pour un montant de **65 782.47 € HT**
- Lot n°4 Charpente métallique Serrurerie Portes sectionnelles :  
Entreprise JOUANDOU  
Pour un montant de **97 630.40 € HT**
- Lot n°5 Couverture tuiles : Entreprise GENDRE  
Pour un montant de **59 828.63 € HT**
- Lot n°6 Couverture zinc : Entreprise SOPCZ  
Pour un montant de **47 266.13 € HT**
- Lot n°8 Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise RAYNAUD  
Pour un montant de **244 213.35 € HT**
- Lot n°9 Menuiseries intérieures bois : Entreprise BRISSIAUD  
Pour un montant de **103 762.70 € HT**
- Lot n°10 Plâtrerie Peinture Faux plafonds : Entreprise VILLEMONTAIL  
Pour un montant de **246 851.02 € HT**
- Lot n°11 Revêtement sol souple : Entreprise BAMASOL  
Pour un montant de **61 166.25 € HT**
- Lot n°12 Revêtements carrelage faïence : Entreprise VINET  
Pour un montant de **17 511.50 € HT**
- Lot n°14 Electricité : Entreprise GECC  
Pour un montant de **264 189.40 € HT**
- Lot n°15 Plomberie sanitaire Chauffage Ventilation : Entreprise SECB  
Pour un montant de **299 502.56 € HT**
- Lot n°16 Ascenseurs : Entreprise THYSSEN KRUPP  
Pour un montant de **86 860.00 € HT**

– Lot n°18 Désamiantage :

Entreprise GAVANIER  
Pour un montant de **15 364.74 € HT**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre les avis de la Commission d'appel d'offres pour les 15 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de déclarer les lots n°7 « Etanchéité », n°13 « Traitement des façades » et n°17 « Paysage » comme **infructueux** en raison de l'absence de concurrence et d'offre anormalement élevée.

Monsieur le Maire propose, pour ces trois lots, de relancer une nouvelle consultation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- d'attribuer les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16 et 18 conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- déclarer les lots n° 7, 13 et 17 comme étant infructueux et autoriser Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**N°2013/81 - Objet : Modification de la grille des emplois (Annule et remplace la délibération reçue en Préfecture le 30-08-2013).**

Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire de la commune, indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

**1) Au regard des besoins du service : Modification temps de travail (emplois statutaires)**

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

***Services Entretien des Locaux et Restauration Scolaire***

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24.5/35<sup>ème</sup> est transformé en un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 25.5/35<sup>ème</sup> (RES 03)

**2) Création de postes / emplois statutaires :**

Service Enfance Jeunesse ( à compter du 1/09/2013 ) :

3 postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe Principal 1 ère classe à temps non complet (en fonction des besoins du service) pour accroissement temporaire d'activités : études surveillées (SEJ 01, SEJ 02, SEJ 03) rémunérés sur la base du 8<sup>ème</sup> échelon.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique et de la Danse devant être dissout au 31 août 2013, un accord entre des Maires et des Présidents de Communautés de communes a été signé le 25 mars 2013.

La commune de Feytiat s'est engagée, en accord avec le tableau de répartition des titulaires et stagiaires, à ouvrir 3 postes aux mêmes volumes horaires et sur les mêmes grades.

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (MD01)
- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup> (MD02)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 15/20<sup>ème</sup> (MD03)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 05/20<sup>ème</sup> (MD04)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**N°2013/82 - Objet : Tarifs publics 2013: emplois d'avenir.**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération du conseil municipal du 30 septembre 2010, la collectivité a décidé la mise en place d'un tarif préférentiel pour les agents de la commune qui souhaitent déjeuner au restaurant scolaire

Monsieur Gaston CHASSAIN propose d'étendre cette mesure aux emplois d'avenir recrutés par la commune. Ils bénéficieront du tarif de la catégorie C qui est, pour 2013, de 4.00€ par repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et donne au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.